

iDées

AU SERVICE DES PERSONNELS DE DIRECTION

**La fonction
d'ordonnateur**

**L'école face
aux problèmes sociaux**

**Charte des pratiques
de pilotage**



Indépendance & Direction
Syndicat Indépendant des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale
6-8, rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. 01 56 93 22 33
Mel : idfo@idfo.fr - www.idfo.fr

Un esprit. des convictions













alise 

Contrôle d'accès par biométrie RCM et par carte

VIGIE PASSE : GESTION ET SÉCURISATION DE TOUS VOS ACCÈS

- | | | | | | |
|---|---------------------------|---|----------------------|---|--|
|  P | PARKING |  | ASCENSEURS |  | SUPERVISION CENTRALISÉE MULTI ACCÈS |
|  | ACCÈS EXTERIEURS |  | LOCAL À VÉLOS |  | MODULAIRE ET ÉVOLUTIF |
|  | PORTES INTERIEURES |  | TOURNIQUET |  | BADGE UNIQUE |



édito

Il y a encore du chemin à faire

Depuis plusieurs années Indépendance et Direction occupe le terrain revendicatif pour améliorer les conditions de travail des personnels de direction. Même si le chemin est long à parcourir et les obstacles nombreux, notre organisation syndicale poursuit sa lutte avec ce qui constitue son ADN depuis sa création : son indépendance et son esprit critique vis-à-vis de tous les pouvoirs politiques. En effet, quel que soit le pouvoir en place, Indépendance et Direction n'a jamais modifié sa posture ni n'a varié dans ses positions et ses engagements. C'est la raison pour laquelle nous apparaissions souvent dans les réunions comme le syndicat tenant un discours divergeant par rapport à la doxa en cours, ce qui nous a valu parfois des réactions de défiance de la part de nos interlocuteurs. **Il n'importe : à partir du moment où nous nous bornons à faire remonter les réactions et analyses du terrain, ce rôle de trouble-fête nous convient.**

D'autant que ces remontées du terrain ne sont que des réactions de bon sens face à des propositions de notre hiérarchie lorsque certaines dispositions ne nous paraissent pas aller sur la voie de la qualité de vie au travail des personnels de direction. **Depuis plusieurs années maintenant, Indépendance et Direction est sollicité dans tous les groupes de travail et écouté par le ministère, et par les rectorats dans les académies.**

Des avancées réelles ont ainsi été négociées par Indépendance et Direction avec notre ministère, en termes de rémunération il y a plusieurs mois, mais aussi plus récemment en termes de conditions de travail avec la charte de pilotage 2021. Dans ce document de cadrage, la quasi-totalité des demandes d'ajouts

Tout a été fait pour évincer les organisations syndicales de ce dialogue sous couvert de rationalisation.



Franck ANTRACCOLI
Secrétaire Général
Proviseur lycée
Gabriel-Guist'hau
à Nantes
Académie de Nantes

i.D.

suite page 4

sommaire

- ▶ ① Editorial
- ▶ ⑦ i.D.-Actualités - La fonction d'ordonnateur
- ▶ ⑧ i.D.-Pédagogie - L'école face aux problèmes sociaux
- ▶ ⑯ i.D.-Pédagogie - La charte des pratiques de pilotage
- ▶ ⑳ i.D.-Retraites - L'académie des retraites



**Adhésion
directement auprès
d'Index Éducation**



**Plus d'abonnement,
seuls les courriers
envoyés sont
facturés**



**De nouveaux tarifs
pour les EPLE**



**Gain de temps : pas
d'impression, pas de
mise sous pli**



Flashez le QR code pour en savoir plus sur le service

PRONOTE

MAILEVA⁼⁼

Envoyez les bulletins par voie postale
en deux clics et bénéficiez
de tarifs préférentiels .



INDEX-EDUCATION.COM
FAISONS AVANCER L'ÉCOLE



suite de la page 1



et de modifications demandées par l'Indépendance et Direction ont été acceptées par la nouvelle Direction de l'Encadrement.

Alors, tout va donc pour le mieux pour les personnels de direction ? Il est certain que la quasi totalité de la profession ne pourrait que s'offusquer de cette assertion. **Qu'est ce qui pêche donc et qui entraîne notre organisation à poursuivre les revendications et à exprimer son insatisfaction** sur un certain nombre de points ?

Là encore, ce sont les simples observations et remontées du terrain qui fondent notre analyse. Prenons trois avancées réelles obtenues après un long combat syndical et voyons leur impact sur notre profession :

- **Les conditions de travail** : l'avancée que nous considérons comme majeure est **l'instauration de la charte de pilotage** dans ses éléments sur cet aspect des choses. En effet, sa lecture attentive montre que la plus grande partie des revendications constantes d'Indépendance et Direction y figure. **Mais lorsque l'on interroge nos collègues sur le terrain, la plupart n'en voient guère les effets.** Le caractère récent de la signature explique en partie cette inertie entre l'intention, et la mise en application. Ce n'est probablement pas le seul motif. **La territorialisation grandissante de l'Éducation nationale est probablement la raison principale de ce hiatus,** en ce sens que les acadé-

mies décident de plus en plus du calendrier de mise en place des directives nationales, et de l'adaptation de ces dernières aux conditions locales. **Les effets de cette territorialisation sont visibles tous les jours,** par exemple dans la célérité avec laquelle certaines académies

font appliquer des consignes ou demandes ministérielles, allant même parfois jusqu'à raccourcir les délais demandés pour leur mise en œuvre, ou à aller encore plus loin que le ministère ne le souhaite. Cela peut aussi se traduire par l'effet inverse, notamment pour cette charte de pilotage : si certaines académies s'en sont saisies et travaillent activement à sa déclinaison, la plupart, à l'heure où sont écrites ces lignes, n'ont pas véritablement mis en œuvre une réflexion approfondie à son sujet, voire pour certaines (certes plus rares mais pas inexistantes) décident de n'y prendre que ce qui les intéresse, en oubliant volontairement ce qui nous impacte au premier chef en

termes de qualité de vie au travail.

- **Les rémunérations et la carrière des personnels de direction** : si la somme qui a été allouée par le ministère sur ce dossier est indiscutablement significative en valeur absolue (23 Millions d'euros), **ses effets sur la profession sont pour le moins inégaux.** Certes les débuts de carrière ont été valorisés et c'est tant mieux. Mais peut-on pour autant passer sous silence le **faible impact des mesures salariales**

La situation des adjoints de catégorie 4 exceptionnelle qui ne voient pas un euro de plus sur le bulletin de salaire alors qu'ils ont une masse de travail de plus en plus considérable.

pour une bonne partie des personnels de direction ? Peut on oublier la situation des adjoints de catégorie 4 exceptionnelle qui ne voient pas un euro de plus sur le bulletin de salaire alors qu'ils ont une masse de travail de plus en plus considérable à effectuer notamment avec la réforme du baccalauréat ? Peut-on passer par pertes

et profit les fortes diminutions du pouvoir d'achat entraînées par la quasi-disparition des primes associées à ces mêmes examens du fait des réformes ? **Peut-on aussi considérer pour acquis que la rétribution liée aux PIAL soit associée à la part résultat de l'IF2R et non à la part « fonction » ?** Peut-





on approuver une conséquence induite par cette disposition qui aura pour effet que les collègues justement rétribués pour leur travail dans un PIAL grèveront à leur corps défendant l'enveloppe pour les perdre qui dirigent un établissement sans cette particularité en raison des quotas liés à la part «R»? **Peut-on se contenter de dire que l'augmentation de 2,58 points du taux de passage à la hors classe soit, comme on a pu le lire, «une augmentation très significative»**, alors que ce qui est significatif c'est que nous partions d'un



taux inexplicablement plus bas que celui des enseignants et encore plus des inspecteurs, et que même avec 2,58 points de plus ce différentiel est encore très significatif?

- **La neutralisation volontaire du rôle des organisations syndicales** des personnels de direction lors des commissions paritaires : **ce gouvernement aura fait en la matière ce qu'aucun avant lui n'aurait osé faire.** Le rôle majeur de régulation joué par les OS de personnels de direction en matière de mutations et de promotions

était apprécié par notre ministère lui-même. Tout a été fait pour évincer les organisations syndicales de ce dialogue sous couvert de rationalisation, obligeant ces dernières à recourir à des expédients (enquêtes auprès des perdus,

demandes d'entretien avec les autorités en dehors de tout cadre défini pour défendre des dossiers) dont Indépendance et Direction ne peut se satisfaire. L'argument qui consiste à dire que nous serions un dégât collatéral d'une disposition qui concerne des corps aux effectifs bien plus nombreux que nous ne peut que nous conduire à demander **qu'à partir du moment où notre situation est exceptionnelle, notre traitement le soit également.** C'est pourquoi nous continuons à intervenir auprès de la Direction de l'Encadrement, et même au niveau interministériel, pour que nous puissions avoir de nouveau accès aux informations ministérielles sur les mutations et promotions, **et que**

Des avancées réelles ont ainsi été négociées par Indépendance et Direction avec notre ministère, en termes de rémunération il y a plusieurs mois, mais aussi plus récemment en termes de conditions de travail avec la charte de pilotage 2021.

des formes régulées et officielles de dialogue soient réinstaurées pour que nous défendions au grand jour nos collègues **en toute transparence et équité.**

A travers ces simples exemples, on a un aperçu des revendications qu'Indépendance et Direction porte à chaque occasion, et elles sont nombreuses.

Alors, le chemin est encore long à parcourir.

Soyez certains que cette année scolaire

2021-2022 verra Indépendance et Direction monter en puissance sur ses revendications afin de les faire partager par notre hiérarchie, et cela quel que soit le résultat des futures élections présidentielles, comme nous l'avons toujours fait.

Agenda du Secrétariat Général

15 décembre :	Secrétariat national
5 janvier :	Bureau national
2 février :	Secrétariat national
9 mars :	Secrétariat national / Bureau national
10 mars :	Conseil national



Année 2021 2022
Mardi 16 Novembre 2021

iD-Flash
n°16

Syndicat Indépendant des Personnels
de Direction de l'Éducation Nationale

Statut virologique et vaccinal des élèves : le conseil constitutionnel va dans le sens d'Indépendance et Direction

Par un [ID-Flash en date du 25 octobre 2021](#), Indépendance et Direction a demandé le retrait de l'amendement de la loi de vigilance sanitaire qui prévoyait que : « les directeurs des établissements d'enseignement scolaire du premier et du second degré et les personnes qu'ils habilitent spécialement à cet effet peuvent avoir accès aux informations relatives au statut virologique des élèves, à l'existence de contacts avec des personnes contaminées ainsi qu'à leur statut vaccinal », demande justifiée par le fait qu'accéder à ces informations ne relevait ni de nos missions ni de nos compétences et relayée par la FNEC-FP lors de sa déclaration préalable au CTMEN du 9 novembre 2021.

Par vote en date du 5 novembre 2021, l'Assemblée Nationale a cependant approuvé cet amendement. Le conseil constitutionnel, saisi par différents groupes de députés, au motif que cet article de loi constituait une violation du secret médical et une atteinte à la vie privée, l'a censuré estimant que : « les informations médicales en cause sont donc susceptibles d'être communiquées à un grand nombre de personnes, dont l'habilitation n'est subordonnée à aucun critère ni assortie d'aucune garantie relative à la protection du secret médical ».

Indépendance et Direction se félicite de la décision du Conseil Constitutionnel qui conforte son souci de faire respecter les missions de pilotage des personnels de direction qui leur incombent.

Le Secrétariat Général



Année 2021 2022
Lundi 22 Novembre 2021

iD-Flash
Adhérents n°18

Syndicat Indépendant des Personnels
de Direction de l'Éducation Nationale

GNPD du 19 Novembre 2021

Le Ministre, accompagné de son cabinet et de la Direction de l'Encadrement a réuni le GNPD. Cela a été l'occasion pour Indépendance et Direction d'aborder les sujets suivants :

Examens, évaluation :

Indépendance et Direction a une nouvelle fois demandé que soit garanti le maintien des indemnités d'examen au même niveau qu'avant la réforme, qui a fait, sur ce plan là, perdre des sommes importantes aux adjoints et proviseurs. Le ministre s'est engagé à revoir ce point, y compris si une évolution réglementaire était nécessaire par rapport à l'actuelle. Indépendance et Direction sera vigilant à ce que ce dossier n'en reste pas à une simple déclaration d'intentions.

Par ailleurs le ministre a indiqué qu'ils exerçaient une grande vigilance sur le bon déroulement des opérations d'inscription et aux différentes phases jusqu'à la tenue des épreuves. Une frise chronologique des opérations doit être envoyée aux établissements la semaine prochaine.

Indépendance et Direction a aussi abordé le sujet du LP, tout d'abord en regrettant qu'on n'en parle pas suffisamment, puis pour alerter le ministre sur la situation des élèves qui ne vont pas en PFMP car ils ne possèdent pas de passe sanitaire. Nous avons notamment beaucoup insisté sur la situation particulièrement tendue dans les territoires ultra marins et les manifestations en Guadeloupe en ce moment sur le sujet du pass qui ne laissent pas présager une sortie de crise rapide.

En lycée GT, nous avons par ailleurs déjà alerté la Dgesco sur des nécessités de clarification de la prise en compte des notes en LV, notamment lorsque plusieurs notes sont portées (euro+ ETLV+ LVA ou B). Des précisions doivent être apportées.

Sur le projet d'évaluation, les résultats de l'enquête menée par Indépendance et Direction montre une grande disparité entre les établissements en termes de rendu et nous avons alerté sur le risque de comparaison entre les établissements. Notre enquête montre qu'il y a un besoin d'harmonisation. Le ministre a indiqué que quelques exemples anonymes de projets seraient envoyés aux établissements à titre d'échanges de pratiques.

Point sanitaire

Le ministre indique rester en veille continue quant à l'évolution de 5^{ème} vague. Ils ont notamment indiqué qu'ils allaient demander le redéploiement des autotests dans les collèges à destination plus précisément des élèves de 6^{ème}.

Dossiers RH

Indépendance et Direction a abordé le sujet du non remplacement de longue durée de personnels en donnant des exemples précis de situations qui nous mettent en grande difficulté. Par exemple le non remplacement de professeurs de spécialité en terminale est un sujet très sensible dans la mesure où ces disciplines font parties des rares restant évaluées en contrôle ponctuel. Le ministre a promis de faire un point par académie pour trouver des solutions au plus vite.



Année 2021 2022
Mardi 23 Novembre 2021

iD-Flash
Adhérents n°19

Syndicat Indépendant des Personnels
de Direction de l'Éducation Nationale

Mardi 23 novembre, Indépendance et Direction était à l'Assemblée Nationale pour participer à la table ronde concernant la proposition de loi visant à combattre le harcèlement scolaire.

Erwan Balanant, député de la 8ème circonscription du Finistère, a invité Indépendance et Direction à participer à une table ronde afin de présenter la proposition de loi destinée à renforcer la lutte contre le harcèlement.

Dans un premier temps, Erwan Balanant a rappelé que, suite à deux rapports parlementaires, ce projet de loi s'inscrivait dans la continuité du travail mené en 2019 conduisant à l'adoption de l'amendement pour le droit à une scolarité sans violence ni harcèlement qui introduisait la notion de harcèlement dans le code de l'Éducation.

Il a également pointé les spécificités de cette loi tant dans l'élargissement du champ d'action (enseignement privé, universitaire, formation continue) que dans le volet pénal (mis en parallèle avec le monde du travail).

Indépendance et Direction estime effectivement que la question du harcèlement doit être une priorité. Aussi, nous avons rappelé une fois encore qu'il est nécessaire que le Ministère affiche clairement ses priorités et donne le temps aux établissements de s'y consacrer.

Quand tout devient prioritaire...

Les situations très délicates demandent du temps pour entendre les témoignages des acteurs, auteurs comme victimes, des parents, des personnels et nécessitent des expertises croisées afin de distinguer ce qui relèverait d'un conflit ponctuel de ce qui pourrait être effectivement un cas avéré de harcèlement.

Lors des échanges, Indépendance et Direction a souligné la contradiction entre les préconisations du rapport de mission gouvernementale qui indique le caractère indispensable et l'action prédominante des personnels médico sociaux et la réalité du terrain où les personnels de direction doivent très souvent traiter les situations de harcèlement sans les personnels nécessaires : médecins scolaires, assistantes sociales voire infirmières, y compris dans les internats.

Nous avons également rappelé que les personnels de direction, qui font avec les moyens du bord, sont parfois un peu trop rapidement mis en cause.

Indépendance et Direction a par ailleurs regretté que le projet de loi ne mentionne à aucun moment le rôle des parents sur les questions de harcèlement, alors que le positionnement des familles des élèves impliqués joue un rôle important lors du traitement des situations.

Enfin, Indépendance et Direction n'a pas manqué de souligner que des comportements homophobes étaient souvent à l'origine de cas de harcèlements, ce qui rend nécessaire de poursuivre les actions de prévention.

Le Secrétariat National



Année 2021 2022
Vendredi 28 Novembre 2021

iD-Flash
Adhérents n°20

Syndicat Indépendant des Personnels
de Direction de l'Éducation Nationale

Situation difficile aux Antilles

Depuis plusieurs jours aux Antilles, et même plusieurs semaines en Guadeloupe, une situation sociale tendue et un climat de violence se sont installés. Les établissements scolaires sont impactés par cette situation, certains ont été vandalisés, les EPLE ont été fermés par mesure de précaution.

Les collègues personnels de direction sont une nouvelle fois au cœur du conflit et doivent gérer à la fois les problèmes de sécurité, et la continuité pédagogique lorsque les établissements sont fermés.

Indépendance et Direction national souhaite apporter aux collègues des Antilles un message de total soutien pour traverser cette période troublée, en leur recommandant de prendre garde de ne pas s'exposer inutilement afin de garantir leur propre intégrité.

Indépendance et Direction

La fonction d'ordonnateur désormais soumise à une réglementation à caractère pénal et managérial



Agnès Prouteau
Conseillère technique
du Secrétaire Général
Indépendance et Direction

L'article 17 du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) de 2012 rappelle le principe selon lequel « les comptables publics sont personnellement et pécuniairement responsables des actes et contrôles qui leur incombent ». Concrètement, cela signifie que les comptables publics sont tenus sur leurs deniers personnels de leurs manques en caisse, qui peuvent résulter, le plus souvent, de leur défaut de vigilance dans les vérifications comptables préalables à la dépense, ou à leurs insuffisantes diligences dans les opérations de recouvrement des recettes.

Dans le cadre de la réforme de la responsabilité pécuniaire et person-

nelle des comptables publics, **des responsabilités financières, désormais à caractère pénal et managérial, incomberont aux agents comptables, comme aux ordonnateurs et aux régisseurs.**

En effet, la loi de finances 2022 a introduit une modification des responsabilités en habilitant le gouvernement à « créer un nouveau régime unifié de responsabilité financière applicable à l'ensemble des agents publics, sans remettre en cause le principe cardinal de séparation fonctionnelle entre les ordonnateurs et les comptables. Ce nouveau régime juridictionnel visera à sanctionner plus efficacement les fautes graves provoquant des préjudices financiers significatifs ».



diction de la Cour des comptes : ainsi, les comptables, comme les ordonnateurs, encourront une amende calculée en fonction de la rémunération de l'agent concerné plafonnée à six mois de rémunération. Une peine complémentaire d'interdiction temporaire d'exercice des fonctions d'ordonnateur ou de comptable pourra être prononcée.

Indépendance et Direction ne manquera pas de rester en alerte sur l'évolution des modalités d'application de cette réforme par voie d'ordonnance qu'il juge d'ores et déjà inadaptée à la réalité de la fonction d'ordonnateur.



Indépendance et Direction s'inquiète des conséquences du projet d'ordonnance qui, à compter du 1^{er} janvier 2023, introduira des sanctions individuelles pour les ordonnateurs, soumis à la juri-



Entretien avec Jean-Paul Delahaye

L'école face aux problèmes sociaux

- ▶ **Après 2 numéros très spécifiques sur la question de la laïcité nous avons souhaité faire un focus sur la question sociale qui impacte fortement les politiques publiques en matière scolaire.**

Jean-Paul Delahaye,
Inspecteur Général Honoraire
de l'Éducation nationale,
Ancien Directeur Général de
l'enseignement scolaire (DGESCO)



F. Jarraud - le Café Pédagogique

i.D.-FO : Monsieur l'Inspecteur Général que souhaitez-vous dire aux personnels de direction sur le sujet de la grande pauvreté et sur ses effets sur la réussite des élèves ? Sujet que vous abordez dans votre ouvrage *Exception Consolante* (Editions de la Librairie du Labyrinthe 2021)

Jean-Paul Delahaye : C'est un sujet que j'ai traité dans mon rapport de 2015. Ce qui m'a profondément marqué c'est que les observations que j'ai pu effectuer ne sont pas très différentes de ce que j'ai pu vivre moi-même il y a 60 ans. **Certes, nous avons un filet social** hérité du Conseil National de la Résistance qui permet de mieux accompagner que dans d'autres pays les aléas de la vie, mais il y a en quelque sorte des invariants de la pauvreté qui ne changent pas. **La pauvreté fait donc encore des dégâts et influe sur notre système éducatif**

Dans le second degré on a trop longtemps considéré qu'une bonne formation universitaire suffisait... Mais ce n'est pas comme cela que ça se passe. Il faut un vrai effort de formation pédagogique pour les enseignants du second degré.

et la réussite des élèves.

Aujourd'hui nous avons près de 10 millions de pauvres. **Être pauvre c'est vivre avoir moins de 60% du revenu médian**, soit 1000 euros par mois pour une personne seule. 20% de nos élèves vivent dans des milieux en dessous de ce seuil (3 à 4 millions d'élèves). **La grande pauvreté c'est vivre avec moins de 50 à 40% du revenu médian et cela concerne 12% des jeunes**, soit 1,6 million de nos élèves. La crise sanitaire a aggravé la situation. Si les pauvres dans la société sont parfois invisibles, dans nos EPLE, les Chefs d'Établissements et les équipes les voient bien. Nos EPLE sont des lieux d'accueil, avec des personnels attentifs. Ce sont des lieux

où l'on conseille, où l'on oriente vers tel ou tel service social, médical... Dans certains établissements de l'éducation prioritaire, REP, REP+, l'école est un refuge. L'école ne

peut certes pas tout, seule, face aux problèmes sociaux mais elle assume plutôt bien son rôle. On peut éprouver parfois un certain découragement face aux problèmes de nos élèves quand on voit que certains d'entre eux vont d'hôtel social en hôtel social, vivent dans un logement précaire, insalubre, sans endroit pour faire ses devoirs au calme. **C'est cette pauvreté que j'ai connue moi-même dans ma campagne picarde dans une maison en torchis.** C'est l'internat qui m'a donné de bonnes conditions d'études.

On pourrait aussi évoquer les difficultés pour se nourrir. On connaît bien les effets de la malnutrition mais ce que l'on sait moins et qui est révélé par les médecins scolaires ce sont les effets de la sous-nutrition. On peut citer nombre de cas où les équipes d'établissement sont très attentives. Comme ce cuisinier d'un lycée professionnel que j'ai rencontré qui, le lundi midi, remplit un peu plus les assiettes ou ferme les yeux quand les élèves se chargent de pain le vendredi car le week-end sera dur à passer.

La pauvreté ce sont aussi les problèmes de santé. Certes, notre système de santé est solide, mais nos élèves issus des familles les plus pauvres, connaissent des problèmes pour accéder aux soins en zone rurale comme en zone urbaine. Et cela ne met pas nos élèves dans de bonnes conditions d'apprentissage.

De façon générale le manque d'argent dans les familles pauvres c'est un souci quotidien. Quand j'étais jeune ma mère me demandait de guetter le facteur qui apportait les allocation en début de mois. Aujourd'hui cela se traduit par la même attente de versement du RSA.

Les élèves et leurs familles sont également confrontés aux problèmes d'équipement, de vêtements mais aussi de participation par exemple aux sorties scolaires ou aux voyages. **Ne pas participer à une sortie ou un voyage scolaire pour ces raisons est alors vécu comme une humiliation.** Je peux en témoigner personnellement car, cela aussi je l'ai vécu. Je sais que les EPLE déploient des trésors d'imagination pour réduire les coûts mais le reste à payer dépasse bien souvent le reste à vivre de la famille. **Certains EPLE ne font d'ailleurs plus de sorties payantes pour éviter cela.** Je plaide pour que chaque élève de ce pays puisse profiter de sorties ou de voyages scolaires entièrement gratuits. **Pour les fournitures scolaires c'est la même chose.** Malgré les efforts qui sont faits dans les EPLE, il y a encore des cas de listes toujours trop longues ou trop coûteuses. Et l'on peut évoquer aussi l'adhésion au foyer, aux clubs, coopératives... Ce qu'il faut retenir c'est que la pauvreté, qu'elle soit financière ou culturelle, ne permet pas d'entrer dans la scolarité et les apprentissages de façon sereine.

i.D.-FO : Votre descriptif renvoie à des situations que nous ne connais-



sons que trop bien. En tant que Personnels de Direction nous nous posons souvent la question du « comment faire ? ». Ainsi sur le point de la santé nos services de santé scolaire sont bien souvent peu fournis de manière structurelle avec un manque cruel de médecins scolaires. Nous ne sommes bien trop souvent peu ou pas outillés pour faire face et apporter des réponses suffisantes. 2^{ème} remarque votre rapport date de 2015 comment cela doit-il s'afficher dans les EPLE. Comment cela doit concrètement se matérialiser pour dépasser les constats ?

JPD : Encore une fois l'école ne peut pas tout. Si la société ne devient pas plus égalitaire nous ne pourrons pas agir efficacement pour la réussite de tous. Il n'empêche il y a une responsabilité qui nous incombe.

À l'époque de mon rapport nous avions 1300 postes de **médecins scolaires**, aujourd'hui nous en sommes à moins de 1000. **Ce qui pose problème c'est moins le manque de postes**

que de candidats pour les pourvoir. Il faudrait rendre ces postes plus attractifs. C'est d'ailleurs valable pour tous les autres professionnels

du secteur santé-social, Assistants Sociaux, Infirmières Scolaires. On ne fera rien d'efficace sans ces personnels en nombre suffisant dans les établissements.

S'agissant des bourses de collège, mon rapport a eu un effet puisqu'elles ont été augmen-

tées en 2016 (+25%). Il faudrait que cette revalorisation, décidée par la Ministre Vallaud-Belkacem, soit poursuivie. **Je constate aussi que l'on a fait un effort, comme mon rapport le demandait, en ce qui concerne les bourses complémentaires pour que les élèves aient accès à l'internat au lycée.** On le voit dans le PLF 2022 et c'est une bonne nouvelle. Il faudrait produire le même effort pour les collégiens internes.

Le problème des bourses ce n'est pas seulement leur montant, c'est l'accès à ce service. Des familles ne les

Aujourd'hui, alors que j'ai pu bénéficier d'une scolarité en internat, contrairement à mes frères et sœur, pourrais-je encore être interne sans des bourses permettant de couvrir les frais complémentaires ? Et bien ce n'est pas sûr !

sollicitent pas car elles ne peuvent pas fournir en temps utiles les justificatifs ou les dossiers. **Je salue les efforts qui ont été fournis dans les établissements à la suite de mon rapport** pour faire baisser le taux de non-recours à ce droit **mais le risque est grand d'un retour en arrière avec la numérisation des dossiers de bourses.** Il y aussi **l'allocation de rentrée scolaire** qui est un acquis important. J'ai été affligé, par la polémique des dernières semaines sur l'utilisation de cette allocation de rentrée scolaire ; polémique qui témoigne d'une méconnaissance totale par certains de la vie des pauvres dans ce pays. Je remarque que **l'on a moins demandé, à ceux qui ont bénéficié de la suppression de l'ISF, ce qui a été fait de ces économies et de ce ruissellement que l'on attendait vertueux.** Il est désolant de constater que c'est toujours aux pauvres de s'expliquer. Pourquoi certaines élites qui n'ont jamais vu d'élèves pauvres de près dans leur scolarité, car ils n'ont jamais fréquenté l'école publique ou alors dans des filières qui les protégeaient de la fréquentation de ceux qui ne sont « rien », se permettent-elles des jugements sur la manière de vivre des plus pauvres ?

Les collèges et lycées peuvent aussi utiliser en direction des plus pauvres les fonds sociaux qui sont d'une utilisation souple et immédiate pour acheter une tenue de sport, des vêtements adaptés à la saison, de participer à la sortie scolaire, d'accéder à la restauration... **Mais ces fonds sociaux sont, de fait, une variable d'ajustement budgétaire.** De 2002 à 2012 ils ont été divisés par 2. Au moment même de la crise de 2008 l'argent destiné aux élèves pauvres été réduit. À la suite de mon rapport ils ont été augmentés en 2016/2017 mais ils ont été à nouveau divisés par 2. J'ai protesté avec d'autres. Les fonds



sociaux ont alors été augmentés en 2021 et 2022 mais leur montant se situe encore à moins 17% par rapport à 2017. **Ce qui est gênant c'est que certains EPLE, et j'espère qu'il y en a de moins en moins, ne dépensent pas assez ces fonds sociaux.**

Certains établissements ont parfois des reliquats incompréhensibles quand on connaît les besoins de la population de leur secteur. On m'a quelquefois répondu « c'est parce que les familles ne demandent pas ». Oui, un pauvre ça ne tend pas la main, ça n'est pas un mendiant ! Il faut un peu d'écoute, d'attention. On doit dépenser l'argent que la république donne car les besoins existent.

i.D.-FO : Revenons sur le thème d'élite. Ne pensez-vous pas qu'à la direction du ministère d'une manière générale on trouve surtout des gens issus des mêmes secteurs de la société qui n'ont pas le même rapport à ces questions et d'après vous aujourd'hui un parcours comme le vôtre est-il encore possible ?

JPD : Il n'est pas nécessaire d'avoir

connu la pauvreté pour avoir des valeurs et pour lutter contre les injustices, même si l'avoir connue donne une force supplémentaire. Je ne tombe pas dans la caricature car au ministère il y a de vraies personnes mobilisées, même quand leur famille n'a jamais connu la pauvreté.

Un parcours comme le mien serait-il encore possible ? Je me pose la question tous les jours. Et la réponse est difficile.

Aujourd'hui, alors que j'ai pu bénéficier d'une scolarité en internat, contrairement à mes frères et sœur, pourrais-je encore être interne sans des bourses permettant de couvrir les frais complémentaires ? Et bien ce n'est pas sûr. Interne au collège à Abbeville, tout en bénéficiant d'une bourse complète pour les frais d'internat, il fallait de l'argent pour payer les fournitures, les déplacements... Heureusement que ma mère

J'ai été affligé, par la polémique des dernières semaines sur l'utilisation de cette allocation de rentrée scolaire ; polémique qui témoigne d'une méconnaissance totale par certains de la vie des pauvres dans ce pays.

faisait des ménages et que mon frère aîné donnait aussi un peu d'argent. Ensuite, sans l'école normale d'instituteur où tout était pris en charge, je n'aurais jamais pu aller au-delà de la 3^{ème}.

Aujourd'hui, il faudrait des internats de la réussite pour tous et non avoir été préalablement repéré

comme élève méritant pour obtenir un internat d'excellence. Cette politique d'exfiltration des plus méritants tient davantage de la loterie et laisse derrière elle tous les autres.

Pour continuer à répondre à votre question, remarquons qu'en 1970, quand j'ai passé le baccalauréat, nous étions très peu d'enfants de pauvres à accéder au lycée qui concernait surtout les enfants de la bourgeoisie, et nous passions tous le même bac général avec 5 séries. Avec

le bac Général et Technologique, **en 1965, une première diversification est née. C'était une bonne nouvelle car plus d'élèves allaient vers le bac. Mais le revers de la médaille est que l'on a constaté qu'on orientait dans ce nouveau bac davantage d'élèves issus des milieux modestes** en réservant de fait pour les enfants de la bourgeoisie la filière générale.

En 1985 la création du Bac Pro est une autre bonne nouvelle car plus d'élèves allaient vers le bac. Cela, d'ailleurs s'est installé dans une ambiance très négative et hostile. Le ministre a été vivement critiqué à l'époque car on donnait ainsi le grade de bachelier à des routiers, des soudeurs etc. On a eu raison car cela a permis d'élever le niveau de formation. **Cependant une nouvelle fois ce fut mauvaise nouvelle pour les enfants du peuple car très vite l'enseignement général s'est un peu plus resserré sur les enfants des classes moyennes et supérieures** quand les autres types de bacs ont essentiellement accueilli des enfants issus des milieux populaires. **On peut donc estimer que les élites ont ainsi «protégé l'espèce» en utilisant des parcours spécifiques et des filières pour les autres.** Aujourd'hui 75% des enfants d'enseignants et

de cadres vont vers le bac général. 70% des enfants de milieux ouvriers vont vers un Bac Technologique ou professionnel. C'est une manière de répondre à votre question. Un parcours comme le mien serait encore possible aujourd'hui si j'avais eu accès au baccalauréat de série générale. Mais je pense que je serais allé tout droit en série professionnelle.

On peut aussi se poser la question «Est-ce que l'on privilégie le commun au collège, en fin de scolarité obligatoire avec le socle commun de connaissances et de culture pour tous dans des classes hétérogènes, ou est-ce que l'on procède précocement au tri et à la sélection de quelques-uns?». D'après l'enquête du CNESCO de 2015, on sait que 45 % des collègues pratiquent encore des parcours «réservés» et parfois même encore des classes de niveaux... **Donc un parcours comme le mien reste possible si l'on privilégie le commun dans la scolarité obligatoire. Il ne l'est plus si l'on**

pratique la ségrégation scolaire.

i.D.-FO : Sur la ségrégation scolaire pouvez-vous nous dire quelques mots sur les expériences de mixité sociale sur Toulouse ou Paris et dont les résultats sont plutôt prometteurs ? En filigrane nous posons donc la question de la carte scolaire.

JPD : On touche là un aspect essentiel. **Pour que l'école soit plus juste il faut qu'elle soit plus mixte scolairement et socialement.** Tout cela est connu et prouvé de longue date, documenté en particulier par l'OCDE :

Le problème des bourses ce n'est seulement leur montant, c'est l'accès à ce service. Des familles ne les sollicitent pas car elles ne peuvent fournir en temps utiles les justificatifs ou les dossiers.

l'hétérogénéité des classes bénéficie aux plus défavorisés sans nuire aux autres. La mixité sociale est un bienfait pour tout le monde. Mais cette politique nécessite du courage car ce n'est pas facile à faire accepter. Tout le monde est pour la mixité sociale... sauf dans le collège de son

enfant...

Quand il s'agit d'intérêt particulier pour son enfant il n'y a d'ailleurs plus de clivages gauche/droite. Chacun veut ce qu'il considère être le meilleur pour lui. C'est légitime. Mais certains ont la possibilité de choisir des parcours de réussite pour leur enfant, et ceux-là se trouvent sur l'ensemble de l'échiquier politique, quand d'autres sont davantage assignés à résidence et n'ont pas le choix.

Attention à ne pas se tromper. La mixité sociale et scolaire est à la fois un point de départ et un aboutissement. Ce que je veux dire, c'est qu'on ne fera pas de mixité sociale et scolaire si on ne conduit pas des politiques publiques qui fassent intervenir plusieurs niveaux de responsabilités communales, terri-



Les élus de la CAPN



Monique WARMAN

Proviseure du lycée Montesquieu
4 et 5 place de Longchamps
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 57 87 41 60
E-mail : monique.warman@gmail.com



Florian de TROGOFF

Proviseur lycée Jean-Baptiste Poquelin
78 rue Léon Désoyer
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Tél. 01 30 87 44 00
E-mail : florian-de-trogofff@ac-versailles.fr

Pôle mobilité accompagnement pour la mutation

Anne BLOUIN

9 rue Maryse Bastié - 62137 COULOGNE
Tél. 06 60 58 47 86
E-mail : anneblouin@wanadoo.fr
Académies : Amiens - Besançon - Dijon -
Orléans-Tours - Lille - Montpellier - Toulouse

Pascal COUPAT

Collège Adrien Cerneau - 1 rue Noël Tessier
97438 SAINTE-MARIE - Tél. 0262 53 40 54
E-mail : pascal.coupat@ac-reunion.fr
Académies : Guadeloupe - Guyane - La Réunion -
Martinique - DROM-COM

Julien GIOVACCHINI

Collège de La Morinie
Avenue Guy Mollet - 62500 SAINT-OMER
Tél. 03 21 38 70 71 / 06 23 98 12 71
E-mail : julien.giovacchini@ac-lille.fr
Académies : Bordeaux - Limoges - Poitiers

David FURST

Collège Maseot Abaquesne
316, rue d'Uelzen 76520 BOOS
Tél. 02 35 80 43 33
E-mail : david.furst@ac-rouen.fr
Académies : Créteil - Nantes - Paris - Versailles - AEFÉ

Patrick BEDEL

Collège Denis Diderot
22, rue Martial Spinneweber 76140 LE PETIT QUEVILLY
Tél. 02 35 62 04 96
E-mail : patrick.bedel@ac-rouen.fr
Académies : Aix-Marseille - Caen - Nice - Rennes -
Rouen

Stéphane BURGUN

Collège Karine Ruby
138, rue des Alpes 74800 SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY
Tél. 04 50 97 96 30
E-mail : stephane@burgun.eu
Académies : Clermont-Ferrand - Grenoble - Lyon -
Nancy-Metz - Reims - Strasbourg

CAEN

Matthieu Coste
de Bagneaux
Collège Les Provinces
2 rue de Champagne
50130 CHERBOURG-EN-
COTENTIN
Tél. : 02 33 87 57 70
Matthieu.Coste-de-Bagneaux@ac-normandie.fr

ROUEN

Patrick BEDEL
Collège Denis Diderot
2 rue de l'Esplanade
76140 LE PETIT QUEVILLY
Tél. : 06 83 11 14 20
patrick.bedel@ac-rouen.fr

RENNES

Tugdual CLAQUIN
Collège Cousteau
Quartier Saint-Laurent
56860 SENE
Tél. 02 97 47 13 40
tugdual.claquin@ac-rennes.fr

NANTES

Nathalie FACORAT
Collège de Loireauxence
Rue Pierre de Coubertin
44370 LOIREAUXENCE VARADES
Tél. : 02 52 21 09 50
Nathalie.Facorat@ac-nantes.fr

POITIERS

Philippe GRANGEPONTE
Collège Fernand Garandea
Rue du Collège
17390 LA TREMBLADE
Tél. : 05 46 36 13 13
sa.idfopoitiers@gmail.com

PARIS

Alexandre CARON
Collège Octave Gréard
28 rue du Général Foy
75008 PARIS
Tél. : 01 42 93 45 05
alexandre.caron@ac-paris.fr

BORDEAUX

Loïc GUIBON
Lycée Anatole de Monzie
12 Cours Gambetta
33430 BAZAS
Tél. : 05 56 25 00 04
loic.guibon@ac-bordeaux.fr

VERSAILLES

Bernadette TANGUY
Collège Evariste Galois
34 rue de Fontenay
92340 BOURG LA REINE
Tél. : 01 46 60 64 40
bernadette.tanguy@ac-versailles.fr

CRÉTEIL

Amand RIQUIER
Lycée de Cachan
63 avenue du Président Wilson
94230 CACHAN
Tél. 01 47 40 49 60
amand.riquier@ac-creteil.fr

LILLE

Julien GIOVACCHINI
Collège de la Morinie
Avenue Guy Mollet
62500 SAINT OMER
Tél. : 03 21 38 01 53
julien.giovacchini@ac-lille.fr

AMIENS

Hervé LOUVET
Lycée Charles de Gaulle
Rue J. Daguerre BP 47
60321 COMPIEGNE cedex
Tél. : 03 44 20 20 88
herve.louvet@ac-amiens.fr

NANCY-METZ

Alain MALLET
Lycée Pierre-Gilles de GENNES
6 rue de la Rochotte
88400 GERARDMER
Tél. : 03 29 63 04 36
alain.mallet@ac-nancy-metz.fr

STRASBOURG

Anne LIVET
Collège Stockfeld
71 rue des Jésuites
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 90 40 16 83
anne.livet@ac-strasbourg.fr

REIMS

Benoît MILLIERY
Collège Thibaud de Champagne
16, avenue du Bois des Amourettes
51170 FISMES
Tél. : 06 80 89 50 32
benoit.millier@ac-reims.fr

DIJON

Hubert FOCARDI
Lycée Hyppolyte Fontaine
20 Boulevard Voltaire
21075 DIJON Cedex
Tél. : 03 80 38 36 00
hubert.focardi@ac-dijon.fr

BESANCON

Marie-Lou BLAUDET
Collège Pierre Vernier
7 rue de Lonège
25260 ORNANS
Tél. : 03 81 62 25 01
marie-lou.blaudet@ac-besancon.fr

ORLÉANS-TOURS

Frédéric LESNIEWSKI
Collège Robert Lasneau
10 rue Dumont d'Urville
41100 VENDÔME
Tél. : 02 54 23 64 20
frédéric.lesniewski@ac-orleans-tours.fr

LIMOGES

Marie-José BESIERS DARDIER
Lycée professionnel René Cassin
Boulevard du Marquisat
19000 TULLE
Tél. : 05 55 20 20 44
marie-jose.besiers@ac-limoges.fr

LYON

Damien COURSONDON
LPO Jacques Brel
2 rue Albert Jacquard
69200 VENISSIEUX
Tél. : 04 72 50 31 60
damien.coursodon@ac-lyon.fr

GRENOBLE

Patricia FERNANDES
Collège Côte Rouse
244 avenue Daniel Rops
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 60 76 21
patricia.fernandes@ac-grenoble.fr

CLERMONT-FERRAND

Yacouba BARRY
Collège Joachim Barrande
Rue Yan Pallach
43170 SAUGUES
Tél. : 04 71 77 82 07
Yacouba.Barry@ac-clermont.fr

TOULOUSE

François PAHIN
Lycée polyvalent Lycée des métiers Paul Mathou
Avenue de Luchon
31210 GOURDAN POLIGNAN
Tél. 05 61 94 51 00
francois.pahin@ac-toulouse.fr

AIX-MARSEILLE

Guillaume LONGUET
LP Pierre Georges Latecoere
4 avenue des Bolles
13800 ISTRES
Tél. : 04 42 41 19 50
id.fnec.fo@gmail.com

NICE

Nicolas ROUGIER
Lycée polyvalent Anne-Sophie Pic
rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04 94 09 70 80
nicolas.rougier@ac-nice.fr
idfo.nice@gmail.com

MONTPELLIER

Olivier BRIFFAUT
Lycée Polyvalent Jean Lurçat
25 avenue Albert Camus
66000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 50 28 91
olivier.briffaut@ac-montpellier.fr

CORSE

Andres MATTEI
Collège Saint Joseph
Quartier Saint Joseph
20200 BASTIA
Tél. 04 95 34 84 20
id.fo.corsica@gmail.com
id-fo.syndicat@ac-corse.fr

GUADELOUPE

Suzelle KARAM
Collège du Mont des Accords
Marigot
97150 SAINT-MARTIN
Tél. : 05 90 51 91 60
suzelle.karam@ac-guadeloupe.fr

GUYANE

Alain N'GUYEN VAN DANH
Lycée Max Joséphine
Angle Avenues Voltaire et Aron
97300 CAYENNE
Tél. : 05 94 25 24 60
alngvdf@gmail.com

MARTINIQUE

José SOREL
Collège Asselin de Beauville
7 Avenue Frantz Fanon
97224 DUCOS
Tél. 05 96 56 13 29
jose-eugene.sorel@ac-martinique.fr

RÉUNION

Jean-Lou VALLON
Collège Les Aigrettes
11 route du Théâtre
97434 SAINT-GILLES LES BAINS
Tél. : 02 62 24 58 58
idfo974@gmail.com

ÉTRANGER-C.O.M.

Monique WARMAN
Proviseure du Lycée Montesquieu
4 et 5 place Longchamps
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 57 87 41 60
monique.warman@gmail.com

MAYOTTE**POLYNÉSIE**

Romain MATHIEU
Lycée professionnel Atima
Mahina - BP 11983
98709 MAHINA
Tél. : 06 89 40 50 12 50
idfopolynesiepf@gmail.com

toriales, de l'Education nationale. C'est ce qui se passe à Toulouse et les résultats sont là. Dans loi de refondation de 2013 l'objectif de mixité sociale était affirmé et des expérimentations de sectorisation « multi-collèges », ont été conduites, à partir de 2015/2016. Il s'agit, dans un périmètre donné, de voir comment offrir à la population un choix qui recouvre 2 / 3 collèges différents. Mais cela ne se décrète pas. **Il faut donner des garanties d'égalité dans l'offre de formation : il n'y pas des EPLE avec des SEGPA et des ULIS d'un côté et des Classes à Horaires Aménagés**

Musique de l'autre... Garantie que toutes les équipes enseignantes, les Personnels de direction et la vie scolaire soient mobilisées pour offrir aux élèves de bonnes conditions d'enseignement et de vie scolaire et que ces personnels soient remplacés quand ils sont absents. Il faut aussi des garanties de qualité des locaux pour offrir un bon environnement de travail et les conditions matérielles



de la réussite.

Ce que l'on observe c'est que si toutes ces conditions sont rassemblées, alors les parents adhéreront à l'objectif de mixité scolaire. C'est ce qui s'est passé à Amiens il y a 15 ans pour un collège de l'éducation prioritaire et qui se répète en ce

Encore une fois l'école ne peut pas tout. Si la société ne devient pas plus égalitaire nous ne pourrons pas agir efficacement pour la réussite de tous. Il n'empêche il y a une responsabilité qui nous incombe.

moment à Toulouse. Il faudrait maintenant généraliser ces expérimentations. **A Paris, la réflexion a porté sur les affectations en Lycées.** Ce qui est en train de se passer est intéressant. Une fédération de parents est même plutôt favorable à cette expérimentation qui doit favoriser une plus grande variété de publics pour des EPLE plutôt élitistes

du centre qui vont voir arriver des élèves de milieux modestes. Et inversement des EPLE plus populaires vont voir arriver davantage d'élèves issus de quartiers plus favorisés. Il faut là encore

donner des garanties aux parents d'élèves que les formations qui seront dispensées soient de bonne qualité partout. Je le répète, c'est à ce prix que la mixité scolaire sera acceptée par tous.

Un point majeur d'attention, c'est la manière dont l'Education nationale gère ses ressources humaines : nommer dans tous les établissements des enseignants expérimentés, assurer les remplacements des absences partout de la même manière, ce qui n'est pas encore le cas... Ainsi en Seine Saint-Denis, où j'ai été Inspecteur d'Académie, dans certains EPLE nous sommes

encore incapables de remplacer rapidement les absences de certains professeurs, dont beaucoup sont des contractuels. **Une fédération de parents d'élèves a pu estimer la perte de 1 an d'enseignement pour certains élèves entre le CP et la fin de la 3^{ème},** en raison du non-remplacement des personnels. Tant que nous en serons là nous ne pourrons pas gagner la bataille de la mixité scolaire.

i.D.-FO : Merci de relever ce problème du non-remplacement des enseignants qui, s'il est plus aigu en Seine Saint-Denis, est un réel problème général et parfois de vivier sur certaines séries technologiques ou professionnelles. Sur les Ressources humaines d'après les rapports les Perdus sont peu formés à la gestion pédagogique par rapport au reste de l'OCDE.

Ce qu'il faut retenir c'est que la pauvreté, qu'elle soit financière ou culturelle, ne permet pas d'entrer dans la scolarité et les apprentissages de façon sereine.

Nous souhaiterions avoir votre avis quant à l'évolution de nos métiers qui oriente le recrutement vers des profils plutôt de type manager... Quelle cohérence peut-on dès lors donner au système éducatif et à son pilotage dans les

EPLE ? Selon vous quel doit être le profil type du Personnel de Direction ?

JPD : Dans notre pays on perd beaucoup de temps dans un conflit entre pédagogie et instruction.

Cette opposition est stupide car pour bien instruire il faut bien entendu maîtriser la discipline que l'on enseigne mais il faut aussi savoir transmettre à des élèves divers et donc avoir des compétences pédagogiques

Pour certains la «pédagogie» est devenu une insulte suprême... J'observe souvent que cela vient de celles et ceux qui n'ont toujours pas accepté la démocratisation de

l'enseignement scolaire. Ils en viennent à haïr la pédagogie comme ils en viendraient à regretter l'arrivée quoiqu'encre limitée de davantage de justice sociale dans notre enseignement secondaire.

Les enseignants français, d'après l'OCDE, sont ceux qui estiment le plus être en manque de formation pédagogique, et ils ont parfaitement raison. Dans le second degré on a trop longtemps considéré qu'une bonne formation universitaire suffisait... Mais ce n'est pas comme cela que ça se passe. Il faut un vrai effort de formation pédagogique pour les enseignants du second degré.

S'agissant des personnels de direction, leur rôle dépend du choix qui est fait en matière d'autonomie

de l'EPL. Certains souhaiteraient, comme dans le privé donner plus de pouvoir au chef comme celui de choisir ses enseignants, d'influer sur leur rémunération etc. Si on allait dans cette direction, il y aurait aussi à terme le choix des élèves, et l'ouverture de la concurrence entre les EPLE et donc l'introduction du marché dans l'école qui nuira aux plus défavorisés. Si on allait dans cette direction, alors on pourrait avoir un profil de chef d'établissement davantage centré sur les capacités de gestion.

Mais il y a une autre conception de l'autonomie qui considère que **l'EPL est un collectif rassemblé autour du personnel de direction, un collectif avec des marges de manœuvre permettant de travailler collectivement aux choix pédagogiques.** Cela bien sûr dans un cadre national mais sans être uniforme. Cette conception qui, vous l'avez compris, a ma

préférence nécessite des chefs d'établissements qui ne soient pas seulement des gestionnaires mais qui soient aussi des pédagogues qui connaissent le système de l'intérieur. Cela ne veut pas dire qu'il faille fermer la porte à d'autres types de profils mais ceux-ci doivent rester minoritaires, complémentaires. **Les chefs d'établissements ne doivent pas devenir des chefs d'entreprises déconnectés de la pédagogie.**

Les élèves et leurs familles sont également confrontés aux problèmes d'équipement, de vêtements mais aussi de participation par exemple aux sorties scolaires ou aux voyages.

i.D.-FO : Que pensez-vous des postes à profils ? Que ce soit pour les Perdurs ou pour les enseignants et des limites de l'exercice.

JPD : Entre la situation actuelle où l'EPL n'est pas partie prenante dans les nominations et la folie qui consiste-

rait à donner au chef d'établissement le pouvoir de choisir les enseignants, **il y a la solution des postes à profils, permettant sur certains postes de travail spécifiques, et en nombre réduits, de recruter des candidats qui veulent s'investir dans un EPL suivant un projet d'établissement auquel ils adhèrent.**

Cela permet de sélectionner les compétences avérées et les candidats les plus motivés pour suivre le projet pédagogique écrit collectivement.

i.D.-FO : Quel regard avez-vous sur les résultats de l'éducation prioritaire et de cette politique des ZEP ?

JPD : Compte tenu des difficultés rencontrées sur certains territoires, **la politique d'éducation prioritaire est bien entendu nécessaire.** Mais a-t-on vraiment donné plus à ceux

qui avaient le plus de besoins ? **L'étude de la cour des comptes de 2018 dit que les EPLE en éducation prioritaire, même avec plus de moyens, coûtent moins chers que certains EPLE de centre-ville pour un effectif d'élèves identique.** En effet si ces établissements, même avec plus de postes, ont plus de contractuels ou des professeurs en début de carrière, ils coûtent moins chers que ceux qui ont beaucoup de certifiés, d'agrégés, c'est-à-dire des personnels très expérimentés...

Prenons un autre exemple. La cour des comptes a étudié le coût de l'accompagnement éducatif pour 1.7 million d'élèves qui relèvent de l'éducation prioritaire : on dépense 32 millions soit 18,80 euros par élève... A comparer avec l'accompagnement éducatif dans les CPGE. Ce que j'appelle accompagnement éducatif ici ce sont les heures de colles par exemple où l'on est en petit groupe de 2/3, où l'on se prépare de manière quasi individualisée aux concours... Pour 87000 étudiants on dépense 70 millions d'euros, soit plus de 40

fois plus !... Et si on donnait autant aux élèves de l'éducation prioritaire ?

Propos recueillis par Mme Agnès Andersen, M. Pascal Cazier et M. Julien Giovacchini

Dans certains établissements de l'éducation prioritaire, REP, REP+, l'école est un refuge. L'école ne peut certes pas tout, seule, face aux problèmes sociaux mais elle assume plutôt bien son rôle.

Charte des pratiques de pilotage en EPLE 2021 :

Une clarification indispensable des pratiques qui doit être maintenant mise en œuvre sur le terrain

Agnès Andersen

Secrétaire générale adjointe i.D. - FO
Provisseure Lycée Marc Bloch
à Bischheim
Académie de Strasbourg



Pendant six mois, Indépendance et Direction a participé activement au groupe de travail ministériel ayant conduit à l'élaboration de cette nouvelle charte qui remplace désormais celle de 2007, devenue obsolète. **Indépendance et Direction avait spécifiquement demandé dès aout 2019 que ce travail soit mené**, dans l'optique

pour nous **d'actualiser cette charte des pratiques en mettant en regard nos conditions de travail qui se sont dégradées depuis 10 ans** par l'avalanche incessante de nouvelles missions et de nouvelles tâches dont nous sommes submergés tous les ans.

Les interventions d'Indépendance et Direction pour modifier ou ajouter des éléments aux propositions de texte du ministère, ont toutes porté sur ces notions essentielles à nos yeux : **la protection des collègues**

face aux pressions diverses et variées, la priorisation des missions des EPLE, l'accompagnement nécessaire des académies en direction

L'enjeu consiste maintenant à s'assurer qu'il ne se résume pas à une déclaration de bonnes intentions,

des établissements, leur écoute, leur appui aux personnels de direction et aux EPLE. Tout cela pour nettement améliorer notre qualité de vie au

travail et en finir avec les pratiques trop souvent rencontrées qui aboutissent à l'épuisement de la profession tel que nous le connaissons.

Le droit à la déconnexion des personnels de direction a également été inscrit à notre demande,

ainsi que l'indispensable vérification de l'efficience de toute nouvelle application informatique avant son déploiement sur le terrain.

Ce texte doit donc être, pour Indépendance et Direction, **fondateur d'une nouvelle ère dans nos conditions de travail**. L'enjeu consiste maintenant à s'assurer qu'il ne se résume pas à une déclaration de bonnes intentions, **mais que sur le terrain, c'est-à-dire dans les académies, cette charte soit respectée à**



tous les niveaux et trouve une déclinaison concrète. C'est pourquoi nous avons demandé que des indicateurs soient associés à sa mise en œuvre, afin de garantir son respect. Un groupe de suivi national auquel Indépendance et Direction prendra toute sa part doit être mis en œuvre. Nos sections syndicales académiques seront particulièrement vigilantes à ce que ce texte soit effectif dans tous les territoires et interpellent les autorités académiques qui ne le

Pendant six mois, Indépendance et Direction a participé activement au groupe de travail ministériel ayant conduit à l'élaboration de cette nouvelle charte qui remplace désormais celle de 2007

respecteraient pas, de même que nos instances nationales se tourneront vers le Ministère. Indépendance et Direction a demandé que des groupes de travail académiques type Blanchet soient réunis pour évoquer sans attendre les modalités concrètes de mise en œuvre de la charte. Le combat syndical n'est pas clos pour autant : revendications salariales,

déroulé de carrière, et qualité de vie au travail au quotidien restent au cœur des préoccupations d'Indépendance et Direction qui ne manquera pas de défendre les collègues chaque fois qu'il sera nécessaire de le faire.



Établissements publics locaux d'enseignement

Charte des pratiques de pilotage en EPLE

NOIR - MEN2125210X
Charte du 24-8-2021
MENJS - DE MPES

Préambule

Clé de voute du système éducatif et unité de base du service public d'éducation, l'établissement public local d'enseignement (EPL) montre depuis sa création en 1985 sa capacité à être le lieu de mise en œuvre des politiques éducatives et de leurs transformations successives. Vecteur essentiel de la transmission des connaissances et de la construction des compétences, du partage des valeurs de la République, de la compréhension et du respect du principe de laïcité, de la préparation à l'orientation et à l'insertion professionnelle, l'EPL contribue pleinement à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire. Il œuvre également à la réussite de tous les élèves, à l'inclusion scolaire et à la mixité des publics scolarisés. Lieu privilégié de socialisation et d'apprentissage individuel et collectif de la citoyenneté, l'EPL vise aussi le développement de compétences socio-comportementales, morales et civiques qui constituent des objectifs éducatifs clairement établis. À ce titre, il a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen.

Espace autonome de pilotage pédagogique et éducatif, l'EPL a vu ses missions s'enrichir et s'élargir depuis trente-cinq ans. Au-delà de ses missions primordiales d'enseignement et d'éducation, l'EPL assure aujourd'hui une diversité de fonctions qu'il convient de définir et de clarifier dans un espace de professionnalité et de responsabilité. Conjointement, plusieurs dispositions et de nouvelles normes ont eu ces dernières années un impact direct sur le pilotage de l'EPL et ont fait évoluer à la fois ses missions et ses relations, tant avec les services académiques déconcentrés qu'avec les collectivités territoriales de rattachement. Au-delà du corpus réglementaire global annexé à la présente charte (cf. annexe 1), il importe ici de mentionner :

- la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République qui renforce la place du numérique à la fois à l'échelle des cycles scolaires et instaure le conseil école-collège, favorise le déploiement des parcours éducatifs, renforce le rôle de la collectivité territoriale de rattachement avec la mise en place possible des contrats d'objectifs tripartites ;
- la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 Pour une École de la confiance qui pose les bases d'un service public de l'École inclusive et engage une transformation profonde de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, renforce la place de l'évaluation à tous les échelons du système éducatif et crée pour cela le Conseil d'évaluation de l'École chargé de la mise en cohérence des évaluations de l'enseignement scolaire et de la mise en place de l'évaluation des EPLE à l'échelle nationale.

Les personnels de direction qui exercent en EPLE sont régis par le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'Éducation nationale dont les dispositions précisent leurs modalités de nomination, d'avancement, d'évaluation et de mutation. Les missions des personnels de direction demeurent quant à elles toujours précisées par

Commenté [p1] : En vert : les points qui apportent des avancées sur nos conditions d'exercice et sur lesquels les sections académiques pourront interpellier les recteurs pour une déclinaison concrète en académie (Moyens, dispositifs...) En rouge : les apports spécifiques d'ID En jaune : des points pour information

le référentiel annexé au Protocole d'accord relatif aux personnels de direction du 16 novembre 2000 (annexe 1 : référentiel des personnels de direction) Dans le contexte des réflexions et des travaux menés dans le cadre du Grenelle de l'éducation et de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, les personnels de l'EPL ont exprimé le souhait de voir renouveler le cadre de leur exercice. De ce point de vue, il s'agit de rappeler en que les services académiques peuvent aider au pilotage des EPLE, dans un cadre de confiance et de responsabilité mutuelle. En ce sens, l'objet de cette charte - qui actualise la précédente datée de 2007 - est d'explicitier les missions de l'EPL, ses modalités de pilotage et de fonctionnement en lien étroit avec les autorités académiques et l'ensemble des partenaires institutionnels constitués de son environnement. Elle est complétée par trois annexes : le cadre réglementaire de référence de l'EPL, l'infographie relative aux missions de l'EPL et le schéma de pilotage et d'évaluation de l'EPL.

I. Les missions de l'EPL

(cf. annexe 2 : infographie relative aux missions de l'EPL).

L'EPL est une entité dynamique dont la mission d'enseignement - comprise au sens large du terme - est la vocation essentielle. Celle-ci comprend des composantes indissociables : transmettre des connaissances, des compétences et une culture commune ; former des citoyens ; compléter l'acquisition de ces missions, l'EPL assure également des responsabilités élargies dans la sphère éducative. Dévolues à des enjeux majeurs étroitement articulés, les initiatives individuelles ou collectives nourrissent les parcours éducatifs des élèves, valorisent et contribuent à développer les partenariats avec les approches pédagogiques transversales : apprentis, des stagiaires de la formation continue, à l'aune des orientations fixées au niveau national et après un diagnostic partagé avec les autorités académiques - dans le cadre du projet d'établissement par lequel l'EPL définit ses objectifs propres.

1. Réaffirmer l'EPL comme un espace autonome de pilotage pédagogique et éducatif

L'autonomie de l'EPL est inscrite juridiquement dans son statut et désigne, de manière générale, la capacité de l'établissement à mobiliser différents moyens et leviers pour concevoir une politique pédagogique et éducative adaptée à ses caractéristiques et aux besoins du public scolaire qu'il accueille, tout en tenant compte de son environnement propre. D'un point de vue réglementaire, l'autonomie en matière éducative et pédagogique se décline dans de nombreux domaines qui sont décrits et codifiés dans l'article R. 421-2 du Code de l'éducation. Cette autonomie marque la confiance accordée aux équipes de direction et aux équipes éducatives pour mettre en place l'action pédagogique nécessaire à la réussite des élèves en tenant compte des spécificités locales de l'EPL.

Pour faire vivre l'autonomie au sein de l'EPL et permettre l'exercice effectif de ses compétences, ces instances, le conseil pédagogique constitue un organe consultatif essentiel qui permet notamment de construire un diagnostic partagé au sein de l'établissement, d'identifier les besoins des élèves et de définir des priorités en matière d'action pédagogique. Compris comme un lieu

Commenté [p3] : Le GT conditions d'exercice et la charte répondent à une demande faite spécifiquement par ID suite aux différentes interpellations et actions 2019

Commenté [p4] : Il s'agit d'un paragraphe essentiel : ID a demandé que les termes de QVT, confiance, de proximité, d'écoute et d'appui soient spécifiquement inscrits, lors de l'enquête sur les conditions de travail le marque de soutien, un pilotage conjoint des autorités départementales/académiques, avaient été largement pointés par les collègues. Revendications possibles en académie : PIAL (cf. bonnes pratiques de certains académies) ; TZB PERDIR pour les suppléances ; remplacement des personnels absents, des pressions des collectivités ? RPS, QVT des personnels de direction - Demander des formations spécifiques.

Commenté [p5] : Nous avons fait ajouter ce terme car nous défendons une Éducation nationale qui promeut une culture commune à tous et pas une École des particularités

Commenté [p6] : Demande spécifique d'ID

les différentes applications utilisées au sein des EPLE. En ce sens, l'environnement de travail numérique sera modernisé en apportant des améliorations tant à l'ergonomie des applications qu'aux parcours utilisateurs. Pour mener à bien cet objectif, le ministère s'appuiera - sur le plan méthodologique - sur les remontées des utilisateurs depuis l'expression du besoin jusqu'aux phases d'expérimentation et d'évaluation.

Utilisation

Par ailleurs, les nouveaux projets numériques susceptibles d'être déployés pour accompagner la mise en œuvre des réformes (construction d'un système d'information pour l'École inclusive, par exemple) ou pour proposer des services aux familles (mise en place de nouvelles démarches en ligne dédiées à la scolarité) prendront en compte leurs besoins et les attentes des personnels de direction en favorisant l'intégration de ces nouveaux services aux outils déjà existants.

Parallèlement, les liens entre les applications ministérielles et les outils proposés par les partenaires du système éducatif (espaces numériques de travail, logiciels de vie scolaire) seront consolidés et développés. La collaboration avec les collectivités territoriales de rattachement sera également renforcée, notamment en ce qui concerne la question des infrastructures et des matériels informatiques.

L'ensemble de ces démarches visant à améliorer l'environnement numérique de travail des personnels de direction repose sur une méthodologie claire et partagée qui les associe respectivement à la conception, au suivi et à l'évaluation des outils numériques mis à leur disposition. Un comité de suivi et des groupes de travail dédiés seront donc installés dans la durée afin de garantir la prise en compte de la dimension utilisateur. Enfin, pour accompagner les personnels de direction dans la pratique et la maîtrise des outils numériques, forcément évolutifs, le ministère mettra en place une politique de formation adaptée en lien avec les services académiques.

3. Réguler les procédures d'enquêtes et maîtriser les flux d'informations

Le ministère mène une action continue afin de réguler le volume des textes réglementaires, les circuits de communication ainsi que la diffusion des enquêtes à destination des EPLE. À chaque niveau - national, académique et départemental - l'administration doit en effet veiller à la meilleure exploitation du droit et des procédures, à l'unicité d'origine des instructions ainsi qu'à la bonne coordination des demandes et instructions chaque fois que cela est nécessaire.

Lors de la conception du programme annuel d'enquêtes, indexé sur l'année scolaire depuis la rentrée 2019, le ministère attache une attention particulière à la conception du calendrier des opérations, tant du point de vue de la disponibilité des informations que de la capacité des interlocuteurs à se mobiliser pour répondre : plages d'ouverture des enquêtes suffisantes, espacement des lançements, prise en compte des périodes de congés scolaires, etc. Lorsqu'ils paraissent pertinents et faisables, des regroupements d'opérations sont réalisés.

Le déploiement de la plateforme d'enquête Orquestra a permis de rationaliser les pratiques en déclinant les processus d'enquête notamment autour de deux axes : la visibilité pour tous les acteurs des enquêtes à venir et le travail partenarial avec les référents techniques académiques. La maîtrise de l'impact des enquêtes sur les acteurs de terrain, en particulier les personnels de direction, continue à ce titre de constituer un enjeu majeur de progrès.

Par ailleurs, l'usage du courrier électronique entre les services centraux et déconcentrés du ministère et les EPLE implique la mise en œuvre de protocoles de communication et de partage d'informations afin de limiter cette communication aux seuls éléments utiles. Tout autre outil d'échange peut être utilisé, après concertation avec les représentants des personnels concernés au niveau

Commenté [p13] : Demande spécifique d'ID

Commenté [p14] : Revenclifications possibles académie : appliquer ce principe aux applications locales. Demander des fiches de procédures intégrant les intervenants, y compris pour la maintenance sur l'ensemble des horaires d'ouverture des EPLE (dont le samedi)

académique et en fonction des situations locales, afin de faciliter l'accès des chefs d'établissement à l'information.

manifestes

Commenté [p15] : Demande spécifique d'ID Revenclification en académie : déclinisation pratique ? (mails, téléphone...)

III. L'EPLÉ dans son environnement

L'EPLÉ est un établissement local dont l'action s'inscrit sur un territoire, en interaction avec d'autres unités d'enseignement et en synergie avec de nombreux partenaires institutionnels. La mise en l'importance de l'ouverture de l'EPLÉ à son environnement pour le déploiement de ses missions, et une complémentarité des compétences de l'enseignement du second degré repose sur un partage des rapports étroits et structurés entre la collectivité de rattachement et les EPLÉ.

1. Les relations avec les collectivités territoriales de rattachement

Collectivités de rattachement des EPLÉ, les départements et les régions ont respectivement la charge des collèges et des lycées dont ils assurent la construction, la reconstruction, l'extension, l'entretien et la gestion des personnels ATTEE (adjoints techniques assurent en outre le qu'agents territoriaux, les personnels ATTEE n'en demeurent pas moins soumis à une double d'établissement.

La relation entre la collectivité de rattachement et l'EPLÉ est actuellement régie par l'article L. 21-23 du Code de l'éducation. Dans le cadre d'un dialogue avec le chef d'établissement, la collectivité de rattachement est chargée de définir les objectifs qu'elle fixe à l'établissement et les moyens qu'elle alloue à cet effet. Le chef d'établissement est quant à lui chargé de mettre en œuvre ces objectifs et de rendre compte de l'utilisation de ces moyens. Pour ce faire, il est assisté de services d'entretien et de maintenance (d'administration dite bilatérale, passée entre l'établissement et la collectivité, précise les modalités d'exercice de leurs compétences respectives. Il convient ici de rappeler que le cadre légal en vigueur (article L. 421-4 du Code de l'éducation) permet également à la collectivité territoriale de rattachement, si elle le souhaite, d'être co-signataire du contrat d'objectifs conclu entre les services académiques et les établissements publics locaux d'enseignement.

Au-delà des compétences déléguées par la loi, les collectivités territoriales peuvent aussi apporter un soutien précieux aux politiques éducatives mises en œuvre au sein des établissements. Ces domaines d'accompagnement viennent en appui des projets portés par les équipes dans différents domaines (santé, éducation au développement durable, engagement citoyen, voyages scolaires, etc. Cet engagement des collectivités auprès des établissements scolaires vise à favoriser la réussite des parcours éducatifs qui ont notamment pour finalité de mettre en cohérence la diversité des expériences d'enseignement et d'apprentissage des élèves au sein et en dehors de l'établissement, en lien avec l'environnement, le territoire et les partenaires.

Commenté [p16] : Voir plus haut

À la faveur des lois successives de décentralisation, les relations entre l'EPLÉ et les collectivités territoriales de rattachement évoluent. Si les mesures qui en découlent visent à accroître les responsabilités confiées aux collectivités territoriales, elles n'ont pas pour objet ni pour effet de restreindre ou de remettre en cause l'autonomie de l'EPLÉ. Dans ce cadre décentralisé et évolutif, il importe pour le ministère, les recteurs et les directions des services départementaux de l'éducation nationale d'être des interlocuteurs réguliers auprès des représentants des collectivités territoriales. C'est pourquoi les échanges de concertation ont été privilégiés et se poursuivront.

2. Le travail en réseau des établissements

La mise en place, sous des terminologies diverses (« bassins d'éducation et de formation », « réseaux d'unités d'enseignement », « zones d'animation pédagogique », etc.), d'un cadre essentiel pour les EPLÉ - offre de formation, dispositifs pédagogiques et éducatifs, gestion des ressources humaines, partenariats institutionnels, etc. Le bassin ou réseau constitue un espace de réflexion, d'impulsion et de concertation pertinent au sein duquel les unités d'enseignement et EPLÉ du territoire et les services académiques peuvent s'associer pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets communs, au service de la cohérence du parcours de l'élève et de la fiabilité de l'action pédagogique et éducative. Bâti notamment autour de la notion de parcours d'élève, le degré, enseignement postbaccalauréat). Il favorise en particulier la recherche d'une meilleure continuité pédagogique et, à ce titre, le renforcement des liaisons (école-collège, collège-lycée, lycée-enseignement supérieur).

Cadre privilégié de coopération entre les différents acteurs de terrain, au premier rang desquels les personnels de direction, le bassin ou réseau est aussi un espace où peut se construire une mutualisation ; amélioration des fonctions d'accueil, d'aide ou de soutien aux personnels, formation communs à plusieurs établissements et associés aux besoins et aux projets locaux, etc. Ainsi compris, le bassin ou réseau ne constitue pas un niveau administratif ou hiérarchique supplémentaire qui modifierait les principes et les règles de la gouvernance académique mais bien un cadre d'animation au service du pilotage des EPLÉ.

S'agissant des fonctions administratives et budgétaires au sein des établissements, le développement du travail en réseau doit également être encouragé afin de mieux gérer certaines sécurités au travail, etc.). Tout en conservant un volet d'activités communes inhérentes à leur fonction, les adjoints gestionnaires d'un bassin d'éducation peuvent définir une spécialité et la mettre à profit dans le cadre d'un réseau. Cette mise en réseau bénéficiera d'une impulsion nationale et académique, sera encouragée et accompagnée, afin de gagner en pérennité tout en prenant des formes variables selon les initiatives locales.

3. L'EPLÉ et ses partenaires

Inscrit dans son territoire et ouvert à son environnement, l'EPLÉ déploie sa mission pédagogique et éducative en lien étroit avec de nombreux partenaires (culturels, économiques, associatifs agréés, sportifs, sociaux, etc.) et avec les autres services de l'État. Conçue à l'aune des besoins définis au niveau local et des priorités identifiées dans le cadre du projet d'établissement, la politique partenariale de l'EPLÉ permet de nourrir les parcours éducatifs des élèves et constitue un levier essentiel de leur mise en œuvre. Quels que soient les domaines envisagés (éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation à la santé, parcours Avenir, etc.), ces partenariats s'inscrivent dans la complémentarité des enseignements et viennent en appui aux apprentissages, au service du projet global de formation de l'élève et de sa réussite. Au sein de la

Commenté [p17] : Demande spécifique d'ID Revenclification possible en académie : comment les autorités académiques s'approprient elles les PERDIR ?

classe, de l'établissement mais aussi au-delà, ces partenariats alimentent et donnent forme aux différents projets portés par les équipes pédagogiques et éducatives sous l'égide des équipes de direction. Ainsi comprise, la politique partenariale des EPLÉ s'inscrit pleinement dans la logique de l'enseignement et de l'apprentissage des élèves au sein et en dehors de l'établissement, en lien avec l'environnement, le territoire et les partenaires.

La présente charte est le fruit d'une concertation engagée par le ministère avec les représentants des personnels de direction et fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Conçue au service du pilotage des établissements scolaires, elle fait l'objet d'une appropriation par l'ensemble des acteurs académiques afin de garantir sa mise en œuvre concrète et effective. En ce sens, l'application de la charte des pratiques de pilotage en EPLÉ sera suivie et évaluée périodiquement dans le cadre du groupe national des personnels de direction (GNPD).

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Blanquer Jean-Michel
Le secrétaire général du Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale- Unsa, Bruno Bobkiewicz
Le secrétaire général d'indépendance et direction-FO, Franck Antraccoli
La secrétaire générale du Syndicat général de l'éducation nationale-CFDT, Catherine Nave-Bekhti

Annexe 1

Cadre réglementaire de référence de l'EPLÉ

Annexe 2

Infographie relative aux missions de l'EPLÉ

Annexe 3

Schéma de pilotage et d'évaluation de l'EPLÉ

Commenté [p18] : ID a demandé la définition d'indicateurs afin de pouvoir évaluer la mise en œuvre en académie. Revenclification en académie : Demander une Blanchet ou un CT spécifiquement dédié à la mise en œuvre de la Charte

Académie des Retraités

- ▶ **Créée par le Congrès de La Rochelle en 2019, la Section Retraités de notre syndicat a tenu sa 3^{ème} assemblée générale annuelle le 23 septembre 2021 à Paris au Lycée Janson de Sailly.**



Chantal Lartigau
Principale honoraire
Académie de Besançon

Notre activité

La crise sanitaire étant passée par là, nous étions peu nombreux à notre réunion annuelle. Pour la 2nde fois, nous avons été admirablement reçus par notre collègue Patrick Fournié, son proviseur. Et Agnès Prouteau, notre nouvelle permanente au siège, était des nôtres.

Nous nous sommes donc attachés à réfléchir ensemble à la façon de relancer notre activité.

➤ Une aide personnalisée pour les futurs retraités

- Celle-ci est assurée par Chantal Lartigau, correspondante du Bureau National pour toutes les questions individuelles des actifs, face au relevé de carrière, transmis à différentes échéances avant l'âge de départ. Cette fonction était occupée précédemment par François Grondahl.
- Aux interrogations en termes de carrière et d'emploi, Anne Blouin, qui était commissaire paritaire nationale, apporte son expertise.
- Bruno Hannecart se charge de



faire avancer certains dossiers avec le Service des Retraites de l'Etat à Nantes.

- **Une communication plus aisée pour toutes les questions retraites des actifs, et des retraités.**

Un interlocuteur «retraités» dans chaque académie est souhaitable. Il pourrait faire le lien avec Bruno Hannecart ou Chantal Lartigau sur les dossiers des futurs retraités.

Cette demande ayant déjà été faite aux académies, sous la mandature de Philippe Donatien, sans grand succès, à l'AG précédente nous avons nommé des correspondants de grandes régions.

La dépendance : C'est le prochain chantier après la réforme des retraites.

➤ **Notre visibilité sur le nouveau site i.D.**

Notre section, dite «Académie des retraités» apparaît désormais sur le site, au même titre que les autres académies. Ainsi, nos contributions pourront y être déposées par notre Webmaster Patrick Hervet.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Secrétaire Académique :
Marie Hélène BODILIS
Secrétaire Académique adjointe :
Anne BLOUIN
Trésorier et webmestre :
Patrick HERVET
Relations avec le BN :
Chantal LARTIGAU
Secrétaire :
François GRONDAHL
Services des retraites :
Bruno HANNECART

Les correspondants régionaux :

Région Nord-Ouest (Hauts de France, Normandie, Ile de France)	Anne Blouin	Anne.blouin@wanadoo.fr
Région Nord-Est (Bourgogne Franche Comté, Grand Est)	Chantal Lartigau	ch.lartigau@wanadoo.fr
Région Ouest (Bretagne, Pays de la Loire)	Bruno Hannecart	hannecart.bruno@wanadoo.fr
Région Sud-Ouest (Nouvelle Aquitaine)		
Région Centre est et sud Est (Occitanie Auvergne Rhône Alpes)	M-H Bodilis	mariehelenebodilis@gmail.com
Région Sud-Est (PACA)	Annie David	Annie.david06@gmail.com

➤ **La dépendance**

C'est le prochain chantier après la réforme des retraites. Et nous devons nous en préoccuper. De même que du droit de mourir dans la dignité...

Merci à Jean Boidin pour la veille documentaire sur ce sujet. Il travaille en relation avec Chantal Lartigau du BN.

➤ **Les retraités dans les académies**

- Ils aident les collègues qui sont en souffrance, il y en a de plus en plus. C'est plus ou moins institutionnalisé suivant les académies.
- Ils sont les bienvenus en se mettant à la disposition des SA pour les élections professionnelles, qui sont proches, ou pour toute autre tâche. Notamment pour la préparation du prochain congrès i.D., les retraités seront une aide précieuse.
- Leur expérience est utile, requise parfois par les Rectorats pour la préparation aux concours, le climat scolaire, la réserve citoyenne, etc...

➤ **Bureau de la Section**

Nous avons adopté le nouveau bureau à la suite de la démission de René Jacono pour raisons de santé.

➤ **Information des futurs retraités**

- Inciter nos adhérents, retraités récents ou futurs, à se créer un



compte sur le site de l'ENSAP, s'ils ne l'ont pas encore fait : <https://ensap.gouv.fr/>

Il permet d'accéder à tous les documents de rémunération et de pension, à son compte individuel retraite et sa simulation de retraite, ainsi qu'à sa demande de départ à la retraite et à son suivi. Pour en savoir plus :

<https://ensap.gouv.fr/web/information/presentation>

- L'envoi d'un courrier à nos adhérents futurs retraités en juin ou en septembre était plus aisé quand nous avions des listes nominatives, issues des CAPN. Nous verrons en 2022 si nous pouvons réitérer cette démarche.

Un interlocuteur «retraites» dans chaque académie est souhaitable. Il pourrait faire le lien avec Bruno Hannecart ou Chantal Lartigau sur les dossiers des futurs retraités.

➤ **Adhésions :**

On peut désormais adhérer en ligne, pour toutes les bonnes raisons énoncées précédemment, pour conserver le lien avec nos collègues actifs, pour la convivialité et le débat qui nous ont rassemblés dans notre syndicat.

Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts. Les retraités n'oublient pas l'augmentation scandaleuse de 25% du montant de la CSG sans compensation qui nous a fait perdre

entre 50 et 150 euros par mois, en 2018 et depuis.

➤ **Last but not least : un moment festif à venir !**

Notre Secrétaire académique, Marie Hélène Bodilis, se propose d'organiser **un séjour de 3 jours entre le 4 et le 8 avril 2022 à Cahors.**

Programme provisoire :

- 1^{er} jour arrivée en soirée.
- 2^{ème} jour visite de la grotte de Pech Merle le matin et visite de Saint-Cirq-Lapopie l'après-midi.
- 3^{ème} jour visite de Rocamadour et retour.

En fonction du nombre de participants la section pourra participer à la prise en charge d'une partie plus ou moins grande des nuitées.

➤ **Prochain rendez-vous : assemblée générale ouverte à tous les adhérents en mars/avril 2022** (Lieu à définir, éventuellement Cahors).



DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

Syndicat Indépendant des Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part en temps voulu au créancier.

Nom - Prénom - Adresse du débiteur

Désignation de l'établissement teneur du compte à débiter

Compte à débiter

Code Établissement	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB
□ □ □ □ □ □	□ □ □ □ □ □	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	□ □ □ □

Nom et adresse du créancier

i.D. - FO
6-8, rue Gaston Lauriau
93513 MONTREUIL Cedex

Date : _____

Signature : _____

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom - Prénom - Adresse du débiteur

Désignation de l'établissement teneur du compte à débiter

Compte à débiter

Code Établissement	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB
□ □ □ □ □ □	□ □ □ □ □ □	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	□ □ □ □

Nom et adresse du créancier

i.D. - FO
6-8, rue Gaston Lauriau
93513 MONTREUIL Cedex

Date : _____

Signature : _____

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire.

LE BUREAU NATIONAL

Elu au congrès de La Rochelle le 2 avril 2019.

En gras : les membres du secrétariat national

Secrétaire général

ANTRACCOLI Franck, Proviseur - Lycée Guist'Hau - 44000 Nantes

Téléphone

E-mail

02 51 84 82 20

sgietd@gmail.com

Secrétaires généraux adjoints

ANDERSEN Agnès, Proviseure - Lycée Marc Bloch - 67803 Bischheim

DE TROGOFF Florian, Proviseur - Lycée Jean-Baptiste Poquelin - 78100 Saint-Germain-en-Laye

GATIEN Eric, Principal - Collège du Caraquet Desvres - 62240 Desvres

KROES Valérie, Proviseure - Lycée professionnel Jules Raimu - 30000 Nîmes

BEDEL Patrick, Principal - Collège Diderot - 76142 Le Petit Quevilly

03 90 20 07 30

01 30 87 44 00

03 21 91 64 02

04 66 64 20 33

02 35 62 04 96

agnes.andersen@ac-strasbourg.fr

idfo.ft@gmail.com

eric.gatien@ac-lille.fr

valerie.kroes@ac-montpellier.fr

patrick.bedel@ac-normandie.fr

Trésorier

ARNOULD Fabrice, Proviseur - Lycée Romain Rolland - 80080 Amiens

PROUTEAU Agnès, Conseillère technique du secrétaire général

03 22 43 36 51

06 03 76 60 43

fabrice.arnould@ac-amiens.fr

ct@idfo.fr

Pôles *En italique, les responsables de pôles*

Conditions de travail

BEDEL Patrick, Principal - Collège Diderot - 76142 Le Petit Quevilly

KROES Valérie, Proviseure - Lycée professionnel Jules Raimu - 30000 Nîmes

PROUTEAU Agnès, Conseillère technique du secrétaire général

ROBIN Bénédicte, Proviseure - Lycée Général et Technologique Jean Perrin - 69009 Lyon

SANCHEZ Eric, Proviseur - IEN AESH - DSDEN des Deux Sèvres - Avenue de Limoges 79000 Niort

02 35 62 04 96

04 66 64 20 33

06 03 76 60 43

04 72 53 23 00

patrick.bedel@ac-normandie.fr

valerie.kroes@ac-montpellier.fr

ct@idfo.fr

benedicte.robin@ac-lyon.fr

eric.sanchez@ac-poitiers.fr

Parcours et carrières

ALGER Raymond, Proviseur honoraire

DE TROGOFF Florian, Proviseur - Lycée Jean-Baptiste Poquelin - 78100 Saint-Germain-en-Laye

DECHANET Myriam, Principale - Collège René Schickele - 68300 St Louis

LARTIGAU Chantal, Principale honoraire - académie de Besançon

RIQUIER Amand, Proviseur - Lycée Général et Technologique Maximilien Sorre - 94230 Cachan

SCHERRER Frédéric, Principal - Collège Jules Ferry - 21200 Beaune

WARMAN Monique, Proviseure - Lycée Montesquieu - 33000 Bordeaux

01 30 87 44 00

03 89 69 75 81

01 47 40 49 60

03 80 24 66 50

05 57 87 41 60

ralger@ac-martinique.fr

idfo.ft@gmail.com

myriam.dechanet@ac-strasbourg.fr

ch.lartigau@wanadoo.fr

amand.riquier@ac-creteil.fr

fsdijon@gmail.com

monique.warman@gmail.com

Education et pédagogie

BESSE Erick, Proviseur - Lycée Lesdiguières - 38001 Grenoble

DODINET Marianne, Proviseure - Lycée Jean de la Fontaine - 75016 Paris

FROMENTIN Natacha, Principale adjointe - Collège Gaston Couté - 45130 Meung-sur-Loire

VERGELY Anne

04 76 21 38 54

01 46 51 16 00

02 38 44 32 71

erick.besse@ac-grenoble.fr

marianne.dodinet@ac-paris.fr

natacha.fromentin@ac-orleans-tours.fr

Medias et communication

ANTRACCOLI Franck, Proviseur - Lycée Guist'Hau - 44000 Nantes

BURGUN Stéphane, Principal - Collège Karine Ruby - 74800 Saint-Pierre en Faucigny

FURST David, Principal - Collège Masséot Abaquesne - 76520 Boos

GATIEN Eric, Principal - Collège du Caraquet Desvres - 62240 Desvres

02 51 84 82 20

03 87 50 12 00

02 35 80 43 33

03 21 91 64 02

franck.antraccoli@ac-nantes.fr

stephane@burgun.eu

david.furst@ac-rouen.fr

eric.gatien@ac-lille.fr

Développement syndical

ANDERSEN Agnès, Proviseure - Lycée Marc Bloch - 67803 Bischheim

COUPAT Pascal, Principal - Collège Adrien Cerneau - 97438 Sainte Marie

DEBONNAIRE Pascal, Principal - Lycée Duplessis Mornay - 49400 Saumur

ROCHE Philippe, Proviseur - Lycée Condorcet - 33000 Bordeaux

GIOVACCHINI Julien, Principal - Collège de La Morinie - 62500 Saint-Omer

03 90 20 07 30

0262 53 40 54

02 41 53 05 30

05 56 69 60 50

03 21 38 70 71

agnes.andersen@ac-strasbourg.fr

pascal.coupat@ac-reunion.fr

pascal.debonnaire@ac-nantes.fr

philippe.roche@ac-bordeaux.fr

julien.giovacchini@gmail.com

Membres d'i.D. titulaires d'une mission et pouvant être associés aux travaux du B.N.

Domaine juridique

LAFFEACH Didier, Principal honoraire

didier.laffeach@orange.fr

Liens avec la fédération

DONATIEN Philippe, Proviseur - Lycée Antoine Bourdelle - 82000 Montauban

05 63 92 63 00

philippe.donatien@ac-toulouse.fr

International

ABATE Virginie, Proviseure - Lycée Les Pierres Vives - 78420 Carrières-sur-Seine

01 39 14 07 00

virginie.abate@ac-versailles.fr

Conseil consultatif

DONATIEN Philippe

FORTIER Michel

FOURNIE Patrick

MARCQ Daniel

TOUSSAINT de QUIEVRECOURT Loïc

WACH Richard

COURTIAU Jean-Jacques

HANNECART Bruno

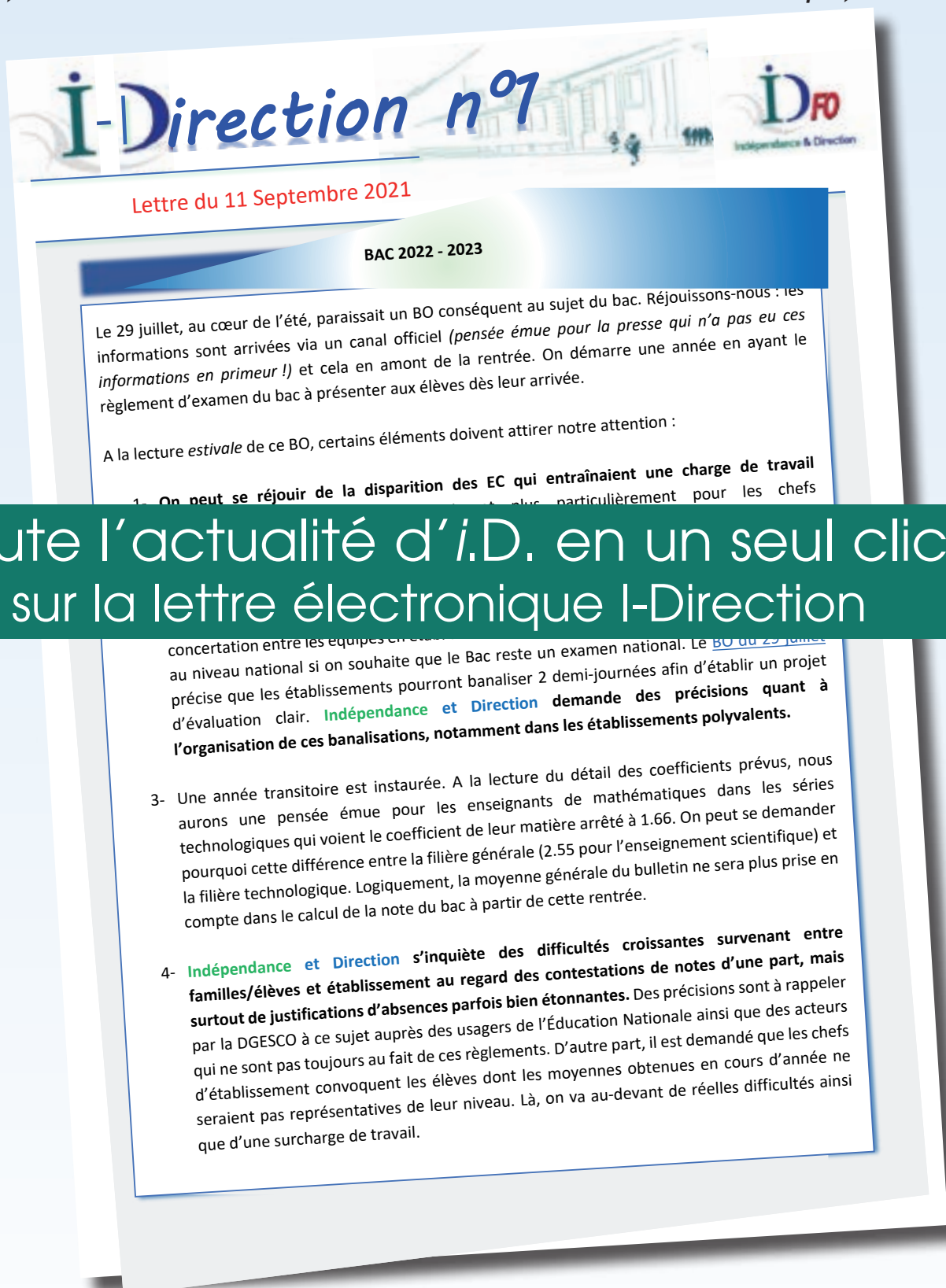
LAFFEACH Didier



Indépendance & Direction
Un esprit, des convictions



Indépendance & Direction
Un esprit, des convictions



Toute l'actualité d'i.D. en un seul clic
sur la lettre électronique I-Direction

INDÉPENDANCE ET DIRECTION

SYNDICAT INDÉPENDANT DES PERSONNELS DE DIRECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL Cedex - tél 01 56 93 22 33
Courriel : idfo@idfo.fr - www.idfo.fr